

Méthodologie

Le périmètre de l'agroalimentaire

Afin de tenir compte des liens inter-entreprises, les statistiques sur l'activité agroalimentaire portent désormais sur un périmètre élargi couvrant l'ensemble des activités intermédiaires entre la production de produits agricoles bruts (assurée en amont par les exploitations agricoles) et la distribution finale (assurée en aval par le commerce de détail). Plus précisément, sont couvertes par cette publication :

- les activités de transformation ou "industries agroalimentaires" : industries alimentaires (division 10 de la Naf révisée 2) et fabrication de boissons (division 11) à l'exception de l'artisanat commercial de charcuterie (sous-classe 10.13B) et de boulangerie-pâtisserie (sous-classes 10.71B, 10.71C et 10.71D)

- le commerce de gros de produits agroalimentaires : commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 46.2) et commerce de gros de produits alimentaires et boissons (groupe 46.3 hors sous-classe 46.35Z - commerce de gros de produits à base de tabac).

Afin de garantir le secret statistique, les résultats sur les groupes "10.2 : Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques" et "10.4 : Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales", très peu répandus en Picardie, ne sont pas diffusés dans cet ouvrage.

Au niveau des entreprises, en plus des deux activités précédemment citées, les indicateurs économiques ne sont pas diffusés sur l'activité "11.0 : Fabrication de boissons" qui ne compte que deux entreprises de 20 salariés et plus implantées dans la région en 2011.

Par contre, les ensembles des industries agroalimentaires ou du secteur agroalimentaire comportent toujours tous les secteurs qui les constituent.

La nomenclature utilisée dans l'étude (sauf pour l'analyse de spécialisation/ diversification) est la suivante :

Nomenclature d'activité

Secteur agroalimentaire

dont Industries agroalimentaires

dont :

- 101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- 103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- 105 Fabrication de produits laitiers
- 106 Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
- 107 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- 108 Fabrication d'autres produits alimentaires
dont 1081 Fabrication de sucre
- 109 Fabrication d'aliments pour animaux
- 110 Fabrication de boissons

dont Commerce de gros de produits agroalimentaires

dont :

- 462 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
- 463 Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons

Remarque : Pour permettre la comparaison avec les autres régions françaises, l'analyse de spécialisation/diversification réalisée au niveau des secteurs d'activité de l'industrie agroalimentaire se base sur la Naf détaillée standard (nomenclature la plus fine, en 5 positions).

Unités statistiques utilisées

Entreprise - L'entreprise est définie, dans ce document, comme l'unité légale, c'est-à-dire l'unité correspondant à chaque numéro SIREN. Ces unités sont classées selon leur taille en effectifs salariés au 31 décembre et selon leur activité principale. Depuis le décret n°2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie, la définition de l'entreprise a évolué. L'entreprise est désormais définie comme "la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes" (article 1). La mise en œuvre de cette définition pour les analyses statistiques nécessite un important travail de retraitement en France et dans les autres pays européens et notamment un "profilage" des groupes. Cette opération n'étant pas encore achevée en France, la définition de l'entreprise appliquée ici reste celle d'unité légale.

Chaque entreprise est classée en totalité dans le secteur d'activité correspondant à son activité principale, même si elle exerce d'autres activités à titre secondaire.

Établissement - L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative, etc. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Une entreprise peut compter plusieurs établissements.

Groupe - La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes la majorité absolue des droits de vote. On définit ainsi le contour restreint ou "noyau dur" du groupe comme l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe.

Coopératives agroalimentaires et périmètre coopératif - Les coopératives agroalimentaires sont des entreprises agroalimentaires faisant partie des catégories juridiques suivantes :

Coopératives agroalimentaires

- 5432 : SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)
- 5459 : SARL union de sociétés coopératives
- 5532 : SA d'intérêt collectif agricole (SICA) à conseil d'administration
- 5559 : SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
- 5632 : SA d'intérêt collectif agricole (SICA)
- 5659 : SA union de sociétés coopératives à directoire
- 6317 : Société coopérative agricole
- 6318 : Union de sociétés coopératives agricoles
- 6532 : Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)

Le périmètre coopératif comprend les coopératives agroalimentaires, les filiales des groupes coopératifs ainsi que les unités légales dans lesquelles ils détiennent des participations. Ce périmètre est constitué exclusivement d'entreprises agroalimentaires.

Affectation régionale des entreprises

La première partie de ce dossier concerne uniquement les établissements implantés en Picardie ayant une activité agroalimentaire. Dans la seconde partie, on considère les entreprises implantées en Picardie, c'est-à-dire qui possèdent au moins un établissement dans la région, qu'il soit employeur ou non. Ce choix de régionalité permet d'assurer une diffusion sur le secteur du sucre, spécialité régionale, et d'éviter le secret statistique pour l'essentiel des secteurs d'activité.

Il existe cependant d'autres critères de régionalité. Les entreprises peuvent être affectées dans la région où leur contribution économique est la plus importante, indépendamment de la localisation de leur siège social. Il s'agit d'affecter chaque entreprise dans sa totalité à la principale région économique. Celle-ci est déterminée à l'aide de l'importance relative de l'effectif salarié des établissements de l'entreprise dans chaque région. Les entreprises sont ainsi affectées dans la région où elles détiennent 100, 80 ou 50 % de leurs effectifs salariés selon le seuil choisi. Dans le cas où aucune région n'atteint le seuil retenu, l'entreprise est dite polyrégionale.

Le seuil de 80 % (entreprises quasi-mono-régionales) prévaut actuellement à l'Insee et au sein du service statistique public mais il est mal adapté au cas spécifique de la Picardie. La considération exclusive des entreprises quasi-mono-régionales ne permet de couvrir qu'une faible proportion de l'activité agroalimentaire dans la région (52,5 % contre 73,3 % en moyenne). Il s'agit de la part la plus faible observée au niveau des régions françaises. De plus, avec ce seuil, on ne peut traiter ni de l'industrie du sucre ni de celle du travail des grains et de fabrication de produits amylacés en Picardie. Il n'y a aucune entreprise de fabrication de sucre de 20 salariés et plus qui ait 80 % de ses effectifs (ni même 50 %) situés en Picardie. Pour le travail des grains et la fabrication de produits amylacés, il y en a trop peu, au regard des contraintes du secret statistique qui protègent les résultats individuels. Pour réaliser une étude couvrant une part plus importante du tissu régional, le choix des entreprises implantées dans la région semble donc s'imposer.

Le tableau suivant donne la répartition des effectifs salariés et des entreprises selon les différents critères de régionalité.

Sélection du champ

Les activités suivantes de la Naf (Nomenclature d'activités française) révisée 2 constituent l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie :

Artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie.

- 10.13B Charcuterie
- 10.71B Cuisson de produits de boulangerie
- 10.71C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
- 10.71D Pâtisserie

En 2011, 2 586 établissements agroalimentaires sont implantés en Picardie. Parmi eux, 1 666 emploient 20 126 salariés en équivalent temps plein, principalement dans les industries agroalimentaires (61 %) et le commerce de gros (22 %). L'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie regroupe plus de la moitié des établissements mais emploie à peine 17 % des salariés. Ainsi, hors artisanat commercial, l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires concentrent 83 % des salariés.

Caractéristiques des établissements du secteur agroalimentaire en Picardie en 2011

	Établissements (nombre)	Établissements employeurs (nombre)	Effectifs salariés (etp)	Effectifs salariés (au 31/12)
IAA (n.c. artisanat commercial)	345	214	12 323	13 260
Commerce de gros de produits agroalimentaires	899	426	4 443	4 747
Total agroalimentaire n.c. artisanat commercial	1 244	640	16 766	18 007
Artisanat commercial	1 342	1 026	3 360	4 082
Total agroalimentaire y c. artisanat commercial	2 586	1 666	20 126	22 089

Source : Insee, Clap 2011

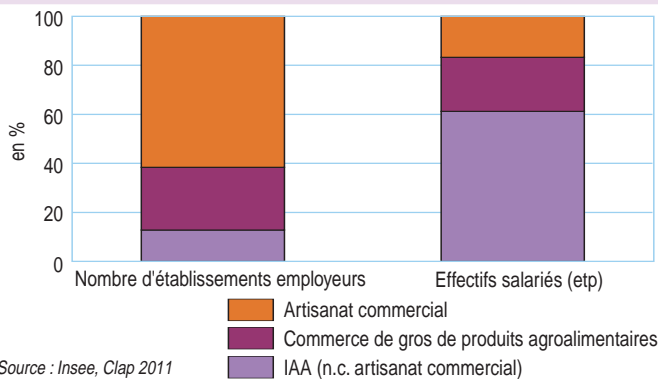
Dans toute l'étude, on exclut l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie.

Répartition des entreprises et des effectifs salariés en fonction du seuil de régionalité

	Implantées en Picardie		Part des effectifs situés en Picardie					
	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés (etp)	50%		80%		100%	
	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés (etp)	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés (etp)	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés (etp)	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés (etp)
Viande	18	9 127	10	550	10	550	9	534
Poisson, crustacés, mollusques	0	0	0	0	0	0	0	0
Fruits et légumes	9	3 702	6	1 173	6	1 173	4	200
Huiles et graisses végétales et animales	1	s	0	0	0	0	0	0
Produits laitiers	10	3 768	8	1 494	7	791	7	791
Grains et produits amylacés	7	5 170	3	s	3	s	2	s
Boulangerie - pâtisserie et pâtes alimentaires	15	5 831	10	1 361	8	729	7	706
Autres produits alimentaires	26	11 659	14	1 428	12	965	12	965
<i>dont sucre</i>	4	5 045	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	6	2 160	2	s	1	s	1	s
Boissons	2	s	1	s	1	s	1	s
Com. de gros de prod. agric. bruts et d'anim. vivants	31	3 856	14	907	14	907	9	405
Com. de gros de prod. alimentaires et de boissons	43	7 654	26	951	26	951	24	848
Ensemble du secteur agroalimentaire	168	55 668	94	8 460	88	6 583	76	4 585
<i>dont industries agroalimentaires</i>	94	44 158	54	6 602	48	4 725	43	3 332
<i>dont commerce de gros de prod. agroalimentaires</i>	74	11 510	40	1 858	40	1 858	33	1 253

Champ : entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus hors artisanat commercial et tabac.
Source : Insee, Esane 2011, traitements SSP

Caractéristiques des établissements du secteur agroalimentaire en Picardie en 2011



Source : Insee, Clap 2011

Dans la seconde partie de l'étude "Des entreprises aux performances économiques élevées", on se limite aux entreprises de 20 salariés et plus. Ce champ correspond à la partie exhaustive du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) et permet d'assurer fiabilité et robustesse des résultats diffusés au niveau régional. Les entreprises de 20 salariés et plus ne représentent que 22 % des entreprises agroalimentaires implantées en Picardie mais concentrent l'essentiel de leur main-d'œuvre (97 %).

Calculs sur la saisonnalité

Pour visualiser les effets de la saisonnalité de l'emploi agroalimentaire, les calculs ont été effectués sur le nombre de postes occupés, mois par mois et pour chaque secteur d'activité. Les données utilisées sont celles du fichier "Poste" des déclarations annuelles de données sociales (DADS, Insee), millésimé 2010, restreint au périmètre agroalimentaire défini dans ce dossier. L'objectif étant de prendre en compte tous les emplois, quelle qu'en soit la durée, les calculs ont été faits sur l'ensemble des postes du fichier DADS. De ce fait, tout salarié présent au moins un jour dans le mois est comptabilisé dans le nombre de postes du mois. En revanche, les travailleurs intérimaires du secteur agroalimentaire ne sont pas comptés, faute de pouvoir les distinguer des autres intérimaires. En effet, ils sont payés et déclarés sans distinction de secteur d'emploi par les agences d'intérim, dont le code activité appartient au secteur des services.

Définitions

Chiffre d'affaires : c'est le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chiffre d'affaires à l'exportation : c'est le montant des affaires liées aux exportations directes de l'entreprise vers l'Union Européenne ou les pays tiers.

Effectifs salariés en équivalent temps plein : ces effectifs prennent en compte le temps de travail de chaque salarié, hors intérimaires, au cours de l'année.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : il s'agit de la part de la valeur ajoutée restant à l'entreprise une fois enlevés les frais de personnel. Il mesure la rentabilité de l'entreprise.

Intensité capitalistique : ce sont les immobilisations corporelles sur les effectifs salariés. C'est un indicateur du volume de capital nécessaire à la production. Les industries à forte intensité capitalistique sont appelées industries lourdes. Les effectifs utilisés sont ici, comme pour la productivité du travail, les effectifs salariés hors intérimaires en équivalent temps plein.

Productivité apparente du travail : il s'agit de la valeur ajoutée sur les effectifs salariés. Ce ratio mesure la quantité de richesse produite par unité de travail. On parle de productivité apparente pour rappeler qu'elle dépend aussi de l'utilisation du capital. Dans le dispositif Esane, la valeur ajoutée est rapportée aux effectifs salariés (hors intérimaires) en équivalent temps plein.

Rémunération annuelle brute moyenne : celle utilisée dans ce document correspond aux salaires et primes versés rapportés aux effectifs en équivalent temps plein.

Taux d'exportation : il s'agit du chiffre d'affaires à l'exportation sur le chiffre d'affaires. Il mesure la part des ventes exportées. Dans Esane, les chiffres d'affaires total et à l'export utilisés sont hors taxes. Ce sont les exportations directes, c'est-à-dire qui sont effectuées directement par l'entreprise. Les exportations indirectes, par exemple en passant par un intermédiaire, ne sont pas comptabilisées.

Répartition des entreprises et des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise

	Entreprises implantées en Picardie		Entreprises non implantées en Picardie		Total entreprises implantées en France	
	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs
Entreprises de moins de 20 salariés	600	1 711	33 029	76 054	33 629	77 765
IAA	94	44 158	2 679	262 305	2 773	300 853
Entreprises de 20 salariés et plus						
Commerce de gros de produits agroalimentaires	74	11 510	1 748	102 081	1 822	113 591
Ensemble	168	55 668	4 427	364 386	4 595	414 444
Total	768	57 379	37 456	440 440	38 224	497 819

Champ : entreprises agroalimentaires hors artisanat commercial et tabac.

Source : Insee, Esane 2011, traitements SSP

Taux de marge : il représente l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée. Il mesure la part de la richesse qui revient à l'entreprise. Cette définition du taux de marge est couramment utilisée en analyse financière. C'est aussi celle de la comptabilité nationale. Les valeurs ajoutées utilisées ne sont toutefois pas les mêmes. Dans ses calculs sur les unités légales, le dispositif É sane rapporte les charges de personnel et l'EBE aux valeurs ajoutées au coût des facteurs (VACF) définies comme la somme de la rémunération du travail et de l'excédent brut d'exploitation.

Taux de valeur ajoutée : il s'agit de la valeur ajoutée sur le chiffre d'affaires. Il mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires. Dans É sane, le taux de valeur ajoutée est calculé en divisant la valeur ajoutée par le chiffre d'affaires.

Valeur ajoutée : c'est la différence entre la valeur de la production et les consommations intermédiaires. Elle exprime l'excédent de richesse qui reste à l'entreprise.

Sources

Les statistiques sur les établissements et les entreprises agroalimentaires présentées dans ce document sont élaborées à partir de plusieurs sources :

Connaissance Locale de l'Appareil Productif (Clap)

Ce système d'information, géré par l'Insee, fournit des statistiques localisées au lieu de travail, jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation des DADS, des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf, des données MSA pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture, du système d'information des agents de l'État.

Les données issues de Clap sont des données sur les établissements. Le champ de l'agroalimentaire est identifié à partir de l'activité principale de l'établissement alors que les statistiques issues d'É sane s'appuient sur le code d'activité de l'entreprise. Pour cette raison, les statistiques sur le nombre de salariés des entreprises agroalimentaires ne sont pas strictement identiques lorsqu'elles sont calculées à partir d'É sane ou à partir de Clap.

Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS)

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité administrative obligatoire pour toute entreprise employant des salariés. Dans ce document, commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à celui-ci et aux salariés. L'établissement indique, pour chacun de ses salariés : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc.

À l'Insee, l'exploitation des DADS permet d'élaborer des statistiques sur l'emploi et les salaires, à un rythme annuel. Les DADS sont par ailleurs utilisées pour élaborer d'autres sources, notamment le système d'information dénommé "Connaissance locale de l'appareil productif" (CLAP). Mais avant la production de ces statistiques, l'Insee procède à différents traitements informatiques et manuels (dont des contrôles et de la codification) qui permettent la constitution des fichiers de niveau poste, établissement et entreprise.

Les données DADS utilisées pour la caractérisation des salariés et le calcul de la saisonnalité sont issues du fichier "Poste" millésimé 2010.

Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (É sane)

Le dispositif É sane, mis en production par l'Insee à partir de l'année de validité 2008, permet de produire des statistiques d'entreprises, à partir d'une exploitation de deux sources administratives complétée par l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA). Des "agrégats composites" sont calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui constitue une synthèse des données fiscales et des données d'enquête :

- les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéficiaires BIC (bénéficiaires industriels et commerciaux), BNC (bénéficiaires non commerciaux), BA (bénéficiaires agricoles) permettent de récupérer des informations comptables sur l'entreprise,
- les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) fournissent des données sur les effectifs et leurs rémunérations,
- l'enquête ESA permet d'obtenir les informations dites "sectorielles", non disponibles dans les fichiers administratifs. L'ESA, qui enquête les entreprises agroalimentaires, est quasi exhaustive pour les unités de 20 salariés et plus.

Compte tenu des délais nécessaires à l'exploitation simultanée et la mise en cohérence des données administratives et des données d'enquête, les résultats définitifs relatifs à l'année n (ici 2011) sont disponibles actuellement au milieu de l'année n+2 (ici 2013).

Liaisons financières (Lifi)

La base sur les liaisons financières de l'Insee permet d'observer les participations des unités légales du secteur privé et de définir les contours des grands groupes français. L'enquête est exhaustive pour les entreprises dont le portefeuille de titres de participation est supérieur à 1,2 million d'euros, ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 60 millions d'euros, ou dont l'effectif salarié est supérieur à 500 personnes.

Recensement de la Population (RP)

Le recensement de la population, organisé par l'Insee, est une pièce maîtresse d'un système d'information locale, actualisé chaque année. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques parmi lesquelles la répartition par sexe et âge, la profession exercée, l'activité, la formation, etc. Grâce à la nouvelle méthode du recensement, mise en place en 2004, des informations régulières et récentes sont produites chaque année, à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes annuelles les plus récentes.

Les données du recensement de la population font l'objet d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique, etc.

Pour la partie caractérisation des salariés, les données RP utilisées sont issues de l'exploitation complémentaire millésimée 2010.

Insee Dossier

L'agroalimentaire en Picardie

De l'industrie au commerce de gros : des activités diversifiées et performantes

La notion d'activité agroalimentaire retenue dans cette étude couvre l'ensemble des activités intermédiaires entre la production de produits agricoles bruts assurée en amont par les exploitations agricoles et la distribution finale assurée en aval par le commerce de détail.

Le développement de l'agroalimentaire en Picardie s'appuie sur la présence d'une agriculture productive. Les activités agroalimentaires exercées dans la région sont diversifiées. Ses spécialités sont surtout végétales, avec en tête les industries du sucre, des grains et produits amylacés, des fruits et légumes.

Attirés par les nombreux atouts de la région, les grands groupes nationaux et internationaux y sont massivement implantés.

La Picardie regroupe 3,4 % des salariés nationaux des industries agroalimentaires et 2,3 % de ceux du commerce de gros agroalimentaire (12^e et 16^e rangs nationaux respectivement). 20 % des salariés des établissements sucriers français se concentrent dans la région en 2011. Cela en fait la 1^{re} région française devant la Champagne-Ardenne et le Nord-Pas-de-Calais. Ceux du travail des grains et de fabrication de produits amylacés placent la Picardie en deuxième position derrière le Nord-Pas-de-Calais.

La main-d'œuvre agroalimentaire régionale est essentiellement masculine et ouvrière. Les ouvriers sont plus qualifiés qu'en moyenne nationale. Alors que l'emploi a fortement reculé dans l'industrie manufacturière picarde entre 2004 et 2011, l'agroalimentaire a mieux résisté à la crise. Le vieillissement de ses actifs pourrait offrir des opportunités de recrutement dans les 10 ans à venir.

Pour le secteur agroalimentaire dans son ensemble, les performances des entreprises agroalimentaires implantées en Picardie sont globalement meilleures que la moyenne française. Les secteurs du sucre, du travail des grains et de fabrication de produits amylacés dynamisent l'économie et jouent un rôle moteur : la valeur ajoutée produite par salarié mais aussi les taux de marge et de valeur ajoutée sont bien supérieurs à la moyenne des entreprises agroalimentaires. Le taux d'exportation des industries agroalimentaires est plus élevé qu'en moyenne nationale, tiré vers le haut par l'industrie des grains et des produits amylacés.

Dossier n°5
janvier 2015

ISSN 2416-9552

